

# POUR LE SNUI

Pour le restant, le SNUI aura d'autres sujets de préoccupation d'ici la fin de l'année et c'est surtout du côté de la Fonction Publique que se situent les craintes les plus marquées, le chantier de la réorganisation des carrières ayant démarré d'une manière tellement feutrée que les pires soupçons sont permis...



## COMBATTRE LE PROJET DE LOI-CADRE SUR LES CARRIÈRES

Ce que la famille politique libérale rêve de faire depuis trente ans (qui avait été formulé dans le rapport Longuet de 1979, puis qui avait été repoussé aux calendes par l'élection présidentielle de 1981, avant de revenir très fort sur le devant de la scène ces cinq dernières années) est en passe de réussir : une loi-cadre est en préparation pour détruire l'ossature du statut général des fonctionnaires.

C'est le 22 septembre qu'a eu lieu une première vraie réunion sur la réforme des carrières à partir des propositions du rapport Silicani et le document préparatoire ne cachait pas les ambitions du gouvernement : il prévoyait de refonder le recrutement, la gestion des agents, leur évaluation et leur rémunération sur des bases nouvelles.

Quelles bases ?

Les «filiales professionnelles» et les «cadres d'emploi» au lieu des actuels corps administratifs !

Et alors ?... Pourquoi ne pas considérer comme le gouvernement qu'il y a trop de corps, que c'est trop complexe, que ça freine la mobilité des agents ?...

Désolés, mais la notion de corps a permis jusqu'ici à chaque fonctionnaire de se situer dans une profession et une administration donnée. «Contrôleur des Impôts», par exemple, c'est précis, ce n'est pas «2ème niveau de qualification dans la filière financière et fiscale» le tout inscrit dans un cadre d'emploi national et transversal ne se rattachant pas à un ministère déterminé, mais relevant simplement d'un même type de commandement et de recrutement.

Il y a peut être trop de corps administratifs (ceux de 20 ou 30 agents, par exemple, sont des carcans étouffants et non des protections efficaces), mais on pouvait régler ce problème sans jeter le bébé avec l'eau du bain, sans remettre en cause les garanties statutaires. Car, il faut bien comprendre que c'est

la notion même de statut particulier (qui organise jusqu'ici les modes de recrutement, les parcours de carrière et les modes de promotion des agents) que veut supprimer le gouvernement. Or le SNUI prétend que cette notion n'a rien de ringard, qu'elle est même la clé de voûte des garanties statutaires de tous les agents de l'Etat.

Les filières, la bourse des emplois, ces notions-là sont installées dans la fonction publique territoriale, mais pour quel résultat ? Pour le plus grand bien de la flexibilité avec des parcours de carrière aléatoires et des promotions arbitraires.

Le SNUI le dit clairement : il luttera jusqu'au bout contre l'alignement par le bas des garanties des fonctionnaires.

Le 22 septembre, le directeur général de l'administration (DGAFP), M. Peny, a joué la montre et laissé s'installer le flou dans les discussions. Il a promis pour octobre de publier un document présentant le prototype du nouveau fonctionnaire de la filière «administration générale» pour faire comprendre ses propositions, mais en attendant il a inscrit au compte du dialogue une réunion de plus et il pourra rassurer MM. Woerth et Santini : les relations avec les syndicats de fonctionnaires sont correctes.

**Il va bien falloir en arriver à la confrontation, au choc idéologique sur un sujet aussi important et il serait pour le moins dommageable de laisser commencer la réunion du 15 octobre consacrée à la place du contrat dans la fonction publique sans avoir reformulé énergiquement les lignes revendicatives sur lesquelles les fonctionnaires ne sont pas prêts à transiger.**

Nous savons que Solidaires Fonctions Publiques va contribuer à ce recadrage afin de ne pas se retrouver un beau jour de novembre avec un projet de loi-cadre tout ficelé !